

RAPPORT N° 05/3-37
au Conseil Municipal

OBJET

**MISE A LA REFORME DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE
HORS D'USAGE OU OBSOLETES**

Aux termes de l'article L1311-1 du Code Général des collectivités territoriales, les biens du domaine public des communes sont inaliénables et imprescriptibles et le restent s'ils n'ont pas été préalablement déclarés. Eu égard à la nécessité de réformer divers matériels de reprographie hors d'usage, répertoriés en annexe je vous demande :

- 1) de prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune des matériels répertoriés en annexe ;
- 2) d'approuver leur mise à la réforme ;
- 3) de m'autoriser :
 - à les mettre au rebut,
 - soit à les céder à titre gratuit ou onéreux après publicité préalable,
 - soit à en faire don à une association poursuivant un but d'intérêt général (en pareil cas, une Délibération distincte fixera le(s) bénéficiaire(s) de la cession à titre gratuit).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 DEPUTE-MAIRE
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 05/3-37
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 28 Avril 2005

OBJET

**MISE A LA REFORME DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE
HORS D'USAGE OU OBSOLETES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/3-37 du Député Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prononce le déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune des matériels de reprographie hors d'usage ou obsolètes répertoriés en annexe.

ARTICLE 2

Approuve la mise à la réforme de ces matériels.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à les mettre au rebut conformément à la réglementation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 6 MAI 2005



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

Mise à la réforme
de matériels de reprographie hors d'usage ou obsolètes

1/1

N°	MATERIEL	MARQUE	MODEL	SERIE
1	Photocopieur	XEROX	5314	82499 EEC
2	Photocopieur	INFOTEC	5152 Z	8500264
3	Photocopieur	RANK XEROX	5314 ZJ	2124305600
4	Photocopieur	TOSHIBA	4550	yd 613891
5	Photocopieur	TOSHIBA	2060	fsg939467

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 28/4/2005
En annexe à la Délibération N° 0513-37

LE MAIRE

